



CONTRAT DE RELANCE

DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE COHÉSION TERRITORIALE



PETIT GUIDE DU CRTE

À L'ATTENTION DES 43 COMMUNES

version novembre 2021

Communauté d'Agglomération - 1 boulevard Lakanal - BP 70171 - 24019 Périgueux Cedex
Tél : 05 53 35 86 00 | Site internet : www.grandperigueux.fr



▪ Avant propos « un outil d'appui aux projets communaux »	3
▪ Les instances de pilotage du CRTE	4
▪ Le calendrier d'une année « type »	5
▪ Le modèle de fiche-action à remplir	6
▪ Foire aux questions	7
▪ Les ressources à votre disposition	8
• La mission d'aide aux communes du Grand Périgueux	
• Le service d'appui territorial de la Préfecture	
• Pour vous aider à renseigner votre fiche-action : les annexes utiles du CRTE	
• Liens utiles pour vous aider à repérer les financements de projets	

Un outil d'appui aux projets communaux

Avec votre accord, j'ai signé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec le Préfet de la Dordogne en présence de la Ministre de la Cohésion des Territoires le 29 juillet 2021.

Le travail que nous avons réalisé ensemble dans des délais contraints a été fructueux. Il a montré la richesse et la diversité des projets, dont seulement 12% sont portés par le Grand Périgueux. Preuve, s'il en est besoin, du dynamisme des communes, échelon auquel vous me savez attaché au premier plan.

Le CRTE est **un cadre** qui vous permet de vous projeter, de planifier vos projets à votre rythme, de préparer vos dossiers tout en connaissant les autres sur le territoire. Mais il est surtout **un porte-voix des projets que vous portez auprès de l'Etat**.

Il ne permet pas d'accéder à des enveloppes financières supplémentaires de l'Etat. Il ne garantit pas que vos projets seront soutenus par l'Etat. Il ne vous évite pas la « course à l'appel à projets ». Mais **il vous permet d'être sur la ligne de départ à égalité**, quel que soit votre projet, quelle que soit la taille de votre commune.

C'est ce qui a guidé mon engagement dans cette démarche, dans la droite ligne de l'esprit de solidarité qui s'est traduit progressivement par :

- La mise en place du fonds de solidarité communautaire
- La création d'aides communautaires recensées dans un guide spécial
- La création d'un poste de chargé de mission à vos côtés dès 2022 pour faciliter vos montages de projets et la recherche de financements pour les réaliser.

Ce petit guide du CRTE a vocation à vous éclairer sur le mode opératoire fixé par l'Etat et a été établi en lien avec la Préfecture et sous son contrôle.

Il sera actualisé autant que de besoin en cas de changement.



Jacques Auzou
Président du Grand Périgueux

LES INSTANCES DE PILOTAGE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et le Président du Grand Périgueux ont mis en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Ces instances sont décrites dans le contrat et peuvent être résumées ainsi. Elles sont susceptibles d'être adaptées d'un commun accord selon l'évolution du CRTE.

Les instances internes Grand Périgueux

- **Comité de suivi et d'évaluation** : le groupe restreint « élus CRTE »
- **Conférence des maires annuelle** pour rendre compte et ajuster le pilotage du CRTE
- **Conseil de développement** pour avis
- **Personnel dédié** : point annuel avec tous les porteurs pour actualiser la « base projets »



Les instances Etat / Grand Périgueux

- **Revue de projets annuelle** avec l'Etat permettant d'intégrer de nouveaux projets et de compléter au fil de l'eau la maquette financière annuelle du CRTE
- **Comité de pilotage de l'Etat** = examen des projets mûrs (fiches-actions) et décisions de validation des actions retenues



Avenant au CRTE par convention financière annuelle avec l'Etat
présentant en annexe les fiches-actions détaillées
(passage préalable en conseil communautaire)

A noter

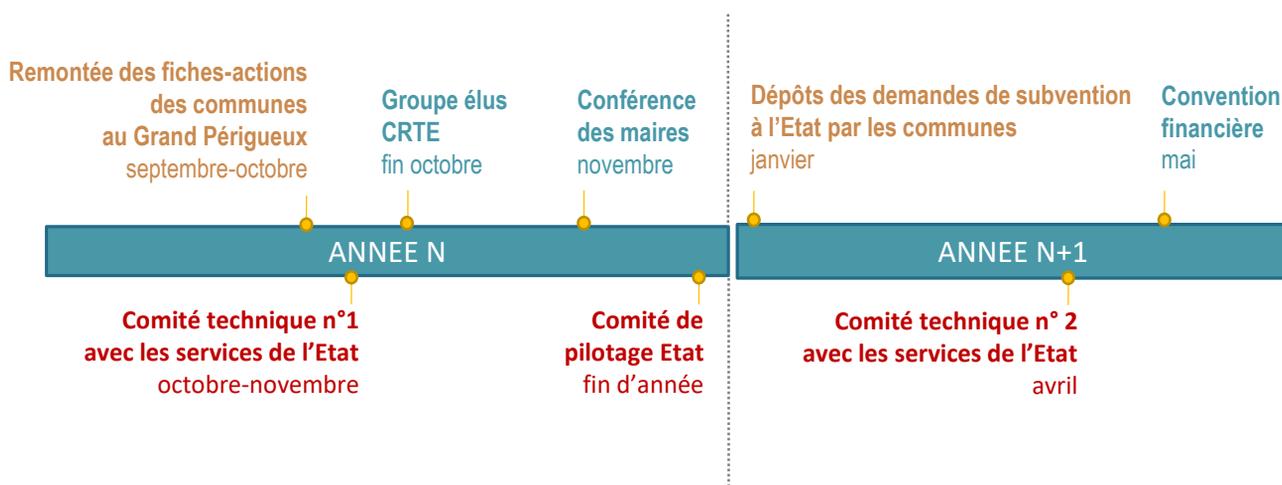
- Chaque porteur reste responsable du dépôt direct de ses demandes de subventions auprès des services de l'Etat
- L'octroi des financements de l'Etat reste de la prérogative intégrale des services de l'Etat
- La programmation des crédits par l'Etat sera établie en fonction des priorités définies dans le CRTE et du niveau de maturité des opérations (fiches-actions complétées).

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

LE CALENDRIER D'UNE ANNEE « TYPE »

Pour vous aider à être prêts, le schéma ci-dessous décrit les grandes étapes à suivre sur une année classique.

L'année 2021-2022 reste une année de transition et de calage dans la mise en œuvre du CRTE.



■ Étape réalisée par la commune

■ Étape réalisée par le Grand Périgueux

■ Étape réalisée par la Préfecture (secrétariat Grand Périgueux)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

LE MODELE DE FICHE-ACTION A REMPLIR

Lorsqu'un projet vous paraît prêt à être déposé auprès de l'Etat, vous devez renseigner cette fiche et la transmettre par mail au service de l'aide aux communes du Grand Périgueux (aideauxcommunes@grandperigueux.fr) pour être intégrée dans la maquette des projets du CRTE de l'année.

Ce modèle a été défini par l'ANCT et comprend les rubriques similaires à celles que vous avez l'habitude de renseigner par exemple pour vos demandes de DETR ou DSIL.

Il vous est transmis en version modifiable pour faciliter la diffusion et vous sera utile lors de vos dépôts de demande de subvention auprès de l'Etat.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX Projet (nom du projet)

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	Cliquez sur l'objectif concerné
Action n°	
Maître d'ouvrage	A compléter
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Le contexte du projet : mettre en avant les manques ou problèmes repérés + des chiffres clés Les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? Noter les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.
Partenaires	Qui.....s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?

Coût prévisionnel	En investissement (HT)			
	Postes de dépenses		Montant HT	
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux			
	Frais divers			
	Total			
	En fonctionnement (par an)			
	Postes de dépenses		Montant TTC	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
Plan de financement	En investissement (HT)			
	Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision
	Acquisition			
	Etudes			
	Travaux			
	Apports non financiers			
	Total			
	En fonctionnement (par an)			
	Postes de dépenses		Montant	
	Salaires			
	Dépenses courantes			
	Autres			
	Total par an			
	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux....), les valoriser).			
Calendrier	• • • •			
Indicateurs d'évaluation proposés	• • • •			

1 | CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX - FICHE PROJET

[ICI lien de téléchargement de la fiche-action](#)

FOIRE AUX QUESTIONS

Vous trouverez ci-dessous la réponse à vos questions les plus fréquentes. Cette liste sera complétée régulièrement selon les précisions apportées par la Préfecture et la mise en pratique concrète.

VOTRE ACTION FIGURE AU CRTE, QUELLE PROCEDURE SUIVRE ?

Vous avez plusieurs démarches à engager :

- Décider des projets assez avancés pour être proposés à l'Etat : ce sont les actions dites « matures »
- Remplir le modèle de fiche-action qui mentionnera le lien avec le CRTE et le transmettre au Grand Périgueux qui devra renseigner la maquette financière récapitulative de tous les projets déposés pour l'année
- Déposer en parallèle vos dossiers de manière classique auprès de l'Etat (DETR, DSIL, autres financements d'Etat) ou de ses opérateurs (ADEME, Agence de l'Eau, Banque des territoires...)

QU'EST-CE QU'UNE ACTION « MATURE » ?

- Une action prête à être réalisée (analyse de sa pertinence, maîtrise foncière, montage technique, implication des partenaires et des habitants, estimation des coûts, plan de financement, calendrier de réalisation, critères d'évaluation)
- Une action qui contribue à une ou plusieurs des 16 ambitions partagées du CRTE
- Une action qui s'inscrit dans les engagements de l'Etat (ex. stratégies bas-carbone et biodiversité), présentant une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

VOTRE ACTION N'EST PAS DANS LE CRTE, QUE FAIRE ?

- Pas d'inquiétude, demandez simplement au service de l'aide aux communes du Grand Périgueux qu'elle soit ajoutée à la liste des actions, en précisant à quelle ambition du CRTE elle contribuera.
- Si votre action est prête à être lancée, déposez en parallèle votre demande de subvention auprès des services concernés de l'Etat.
- N'oubliez pas de remplir aussi la fiche-action correspondante et de l'envoyer au service de l'aide aux communes du Grand Périgueux qui devra l'annexer à la convention annuelle avec l'Etat.

SUIS-JE CERTAIN D'AVOIR LE FINANCEMENT DEMANDÉ DANS MA FICHE-ACTION ?

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels à solliciter par les porteurs de projet auprès des différents services instructeurs de l'Etat compétents. Ils correspondent a priori aux critères d'éligibilité **mais ne valent pas accord final**. Celui-ci dépend des instances décisionnaires des services et opérateurs de l'Etat et leur accord éventuel fera l'objet de conventions spécifiques établies avec le porteur de projet.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Des ressources humaines et documentaires sont disponibles pour vous guider et vous accompagner dans la remontée de vos projets et pour la recherche de financements

LA MISSION D'AIDE AUX COMMUNES DU GRAND PERIGUEUX

Au sein de la Direction de la Cohésion territoriale

Marie-Aude CLEMENT, directrice

Alice FRENARD, chargée de l'aide aux communes

Mathilde DELANNES, assistante administrative et financière

aideauxcommunes@grandperigueux.fr
05 53 35 66 40

Les Vice-Présidents référents :

Yannick BIDAUD, en charge de la transition écologique et pilote du CRTE – y.bidaud@grandperigueux.fr

Pascal PROTANO, en charge de la cohésion territoriale/aide aux communes – p.protano@grandperigueux.fr

Philippe DUCENE, en charge des politiques contractuelles et des fonds européens – p.ducene@grandperigueux.fr

LE SERVICE D'APPUI TERRITORIAL DE LA PREFECTURE

Au sein du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Jean-François DIAS, Chef de service – jean-francois.dias@dordogne.gouv.fr – 05 53 02 25 60

Carole SCHRIVE, Chargée de l'appui territorial – carole.schrive@dordogne.gouv.fr – 05 53 02 25 67

POUR VOUS AIDER À RENSEIGNER VOTRE FICHE-PROJET : LES ANNEXES UTILES DU CRTE

- Le diagnostic du territoire par thèmes [ICI lien internet](#) (aide à l'écriture du contexte de votre projet)
- L'annexe 1 PROJET- [ICI lien internet](#) (cadre présentant les 4 axes et les 16 ambitions pour situer votre projet)
- L'annexe 3.2 MAQUETTE – [ICI lien internet](#) (pour mémoire la liste des 650 projets recensés, dont les vôtres)
- L'annexe 6 TABLEAU DE CONCORDANCE DES POLITIQUES DE L'ETAT – [ICI lien internet](#) (pour repérer les dispositifs d'Etat existants, au-delà de la DSIL et de la DETR)

POUR VOUS AIDER À REPÉRER LES FINANCEMENTS DE PROJETS

- Plateforme Aides Territoires de l'ANCT [ICI lien internet](#) – avec possibilité de recherche par mot clé. Subventions de l'Etat et d'autres partenaires
- Guide du Plan de relance à l'attention des maires et des présidents d'EPCI [ICI lien internet](#)
- Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine [ICI lien internet](#)
- Guide pratique des fonds européens à l'attention des maires et des présidents d'EPCI 2021 [ICI lien internet](#)
- Guide des aides du Grand Périgueux [ICI lien internet](#)